PREFECTURE
REGION ILE DE
FRANCE

*Liberté*
*Égalité*
*Fraternité*

# RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS SPÉCIAL (NOMINATIFS) N°IDF-020-2025-05

PUBLIÉ LE 13 MAI 2025

# Sommaire

**Direction régionale des affaires culturelles d'Ile-de-France / Conservation régionale des monuments historiques**

IDF-2025-04-23-00014 - Arrêté portant inscription au titre des monuments historiques de la chapelle domestique ainsi que de certaines parties de l'immeuble situé 12, carrefour de la fontaine à Viroflay (Yvelines) (6 pages) Page 3

Direction régionale des affaires culturelles d'Ile-de-France

IDF-2025-04-23-00014

# Arrêté portant inscription au titre des monuments historiques de la chapelle domestique ainsi que de certaines parties de l'immeuble situé 12, carrefour de la fontaine à Viroflay (Yvelines)

PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE
*Liberté*
*Égalité*
*Fraternité*

**Direction régionale**
**des affaires culturelles**
**d'Île-de-France**

**ARRÊTÉ N°**

portant inscription au titre des monuments historiques de la chapelle domestique ainsi que de certaines parties de l'immeuble situé 12, carrefour de la fontaine à Viroflay (Yvelines).

**LE PRÉFET DE LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE**
**PRÉFET DE PARIS**
**COMMANDEUR DE LA LÉGION D'HONNEUR**
**OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE**

VU le code du patrimoine, livre VI, titres I et II ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

VU l'article 113 de la loi n° 2016-925 du 7 juillet 2016 modifiée relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine ;

VU l'avis de la commission régionale du patrimoine et de l'architecture en date du 11 juin 2024 ;

VU la lettre de demande de protection en date du 21 janvier 2021 ;

Vu la lettre d'accord des propriétaires indivis en date du 18 mars 2025 ;

VU les autres pièces produites et jointes au dossier ;

Considérant que la chapelle domestique, située au 12, carrefour de la fontaine à Viroflay, présente au point de vue de l'histoire et de l'art un intérêt suffisant pour en rendre désirable la préservation tant par son histoire, qui s'inscrit dans celle de l'abbé Hamelin, premier vicaire de la paroisse Sainte-Clotilde de Paris, de 1857 à 1883, que par la qualité de son architecture, de ses décors et de ses vitraux néogothiques, transposés de l'église parisienne dans la maison de campagne du curé ;

Préfecture de la région d'Ile-de-France
5 rue Leblanc 75015 Paris – Standard 01 82 52 40 00 • Télécopie 01 82 52 40 16
Adresse Internet : www.paris-idf.gouv.fr

**A R R Ê T E**

ARTICLE I[er]-. Sont inscrites au titre des monuments historiques les parties suivantes de l'immeuble situé au 12, carrefour de la fontaine à Viroflay (Yvelines) comme suit et tel que délimité sur les plans annexés :

- les façades et les toitures de la dernière travée où se situe la chapelle, incluant le perron et sa marquise,
- les escaliers qui permettent l'accès à la chapelle et au belvédère,
- la chapelle intérieure en totalité, avec ses verrières, ses décors et ses ornements.

L'immeuble situé 12, carrefour de la fontaine à Viroflay (Yvelines) appartient en indivision à messieurs Constantin Raymond et Laurent ainsi qu'à madame Sylvia Anglade, propriétaires par acte du 7 février 2017 passé devant maître Picard-Mariscal, notaire à Versailles, référence d'enliassement 7804P01 2017P1345.

ARTICLE 2-. Le présent arrêté sera notifié aux propriétaires, aux maires des communes concernées et le cas échéant, à l'autorité compétente en matière de plan local d'urbanisme.

ARTICLE 3-. Le préfet de la région d'Île-de-France est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au fichier immobilier de la situation de l'immeuble inscrit et au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Fait à Paris, le 23/04/2025
Le préfet de la région d'Île-de-France,
Préfet de Paris

SIGNE

Marc GUILLAUME

**A R R Ê T É n°**

N

Perron, toitures et façades de la travée inscrits

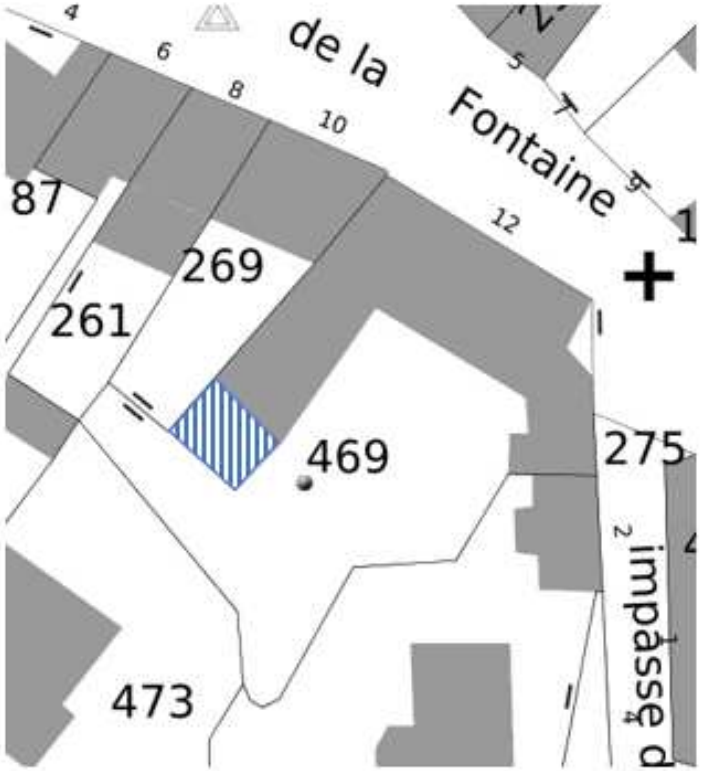


Plan portant inscription au titre des monuments historiques de la chapelle domestique ainsi que de certaines parties de l'immeuble situé 12, carrefour de la fontaine à Viroflay (Yvelines).

**Plan cadastral**
**1 / 3**

Fait à Paris, le 23/04/2025
Le préfet de la région d'Île-de-France,
Préfet de Paris

SIGNE

Marc GUILLAUME

**A R R Ê T É n°**

N

Chapelle et cage d'escalier inscrits en totalité

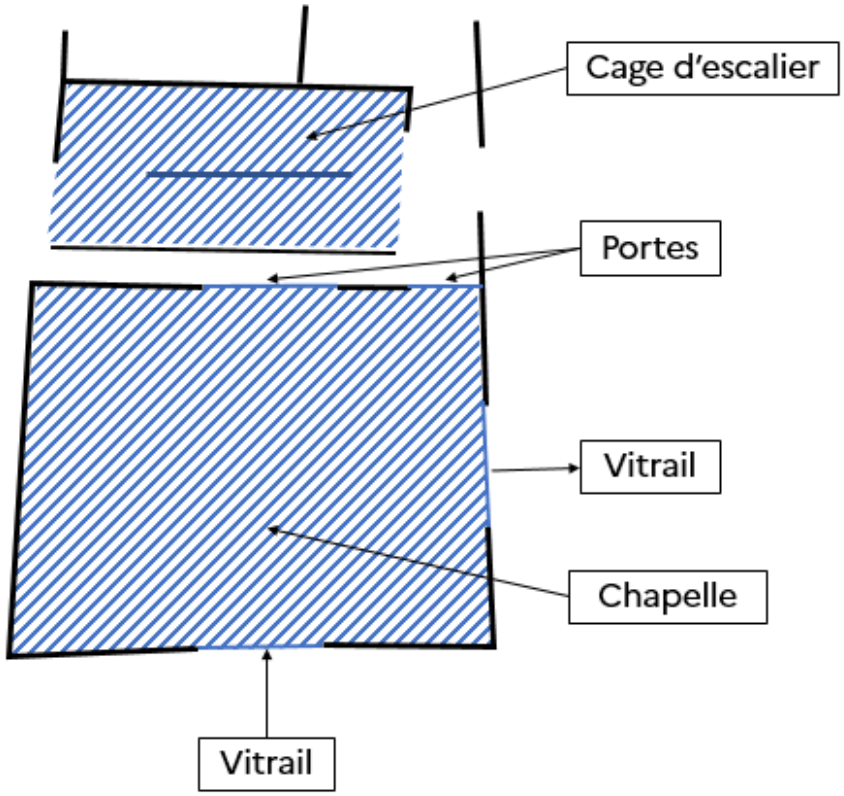


Plan du premier étage portant inscription au titre des monuments historiques de la chapelle domestique ainsi que de certaines parties de l'immeuble situé 12, carrefour de la fontaine à Viroflay (Yvelines).

**Plan du premier étage de la travée 2/3**

Fait à Paris, le 23/04/2025
Le préfet de la région d'Île-de-France
Préfet de Paris

SIGNE

Marc GUILLAUME

**A R R Ê T É n°**

Plan du second étage portant inscription au titre des monuments historiques de la chapelle domestique ainsi que de certaines parties de l'immeuble situé 12, carrefour de la fontaine à Viroflay (Yvelines).

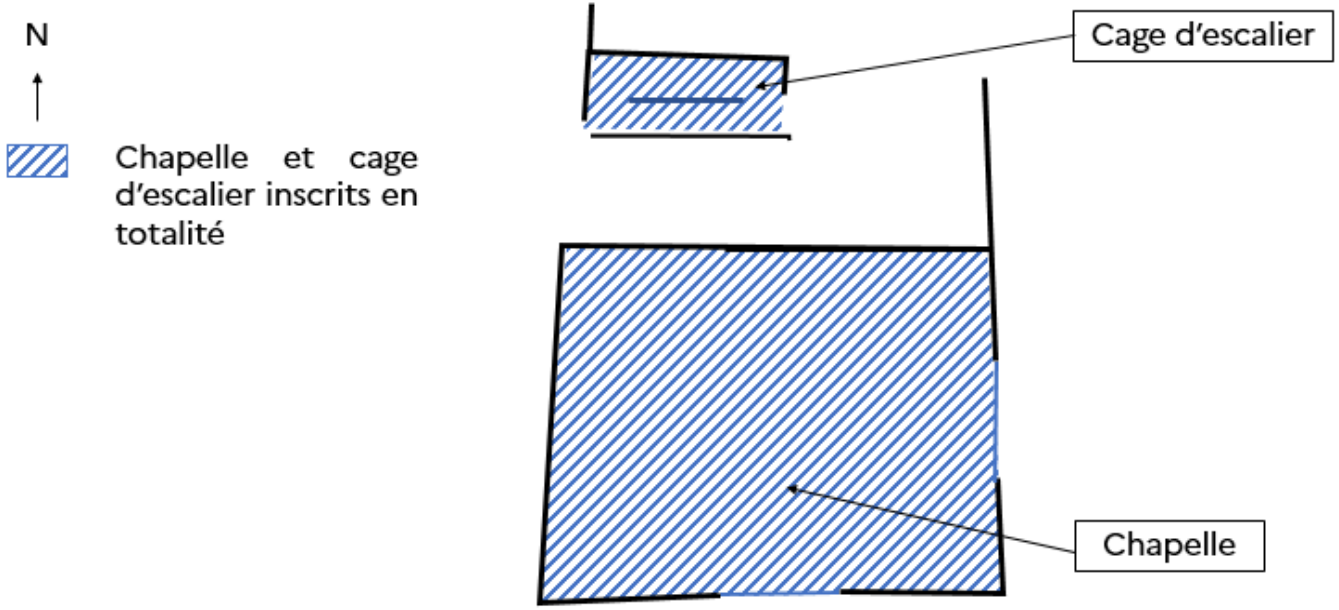


**Plan du second étage de la travée 3/3**

Fait à Paris, le 23/04/2025
Le préfet de la région d'Île- de-France
Préfet de Paris

SIGNE

Marc GUILLAUME